



Eure-et-Loir

## Commune d'ARCISSES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit du mois décembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire de COUDRECEAU.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint		X	Stéphane COUPOTIN
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX DE VOIRIE – BRUNELLES ET MARGON – DEMANDES DE SUBVENTIONS (Délibération N°6-18/12/2025)

Plusieurs travaux de réfection de voirie ou de trottoirs ont été identifiés sur les communes de Brunelles et Margon :

- Réfection du chemin de la Gentillière à Brunelles,
- Réfection de la voie douce le long de la voie nouvelles à Margon,
- Continuité de trottoirs entre la rue Paul Eluard et l'avenue de Paris à Margon,
- Réfection du chemin des bordes (1<sup>ère</sup> partie) à Coudreceau,
- Aménagement de trottoirs rue de la Serine à Margon.

Le coût des travaux est estimé à 81 609.82 euros TTC.

**TRAVAUX DE VOIRIE 2026 BRUNELLES MARGON**  
**PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			RESTE A CHARGE	
PROJET	MONTANT	ORGANISME	TAUX	MONTANT	MONTANT	TAUX
Réfection chemin de la Gentillière à Brunelles	5 133,91 €	FDI	30%	1 540,17 €	3 593,74 €	70%
Réfection voie douce le long voie nouvelle et option Margon	30 595,97 €	FDI	30%	9 178,79 €	21 417,18 €	70%
Continuité de trottoirs entre la rue Paul Eluard et av de Paris	1 992,37 €	FDI	30%	597,71 €	1 394,66 €	70%
Chemin des bordes 1ère Partie à Coudreceau	10 957,09 €	FDI	30%	3 287,13 €	7 669,96 €	70%
Aménagement de trottoirs rue de la Serine Margon	19 328,84 €	FDI	30%	5 798,65 €	13 530,19 €	70%
Montant HT	68 008,18 €	TOTAL SUBVENTION SOLICITÉE		20 402,45 €	47 605,73 €	HT
Montant TTC	81 609,82 €				61 207,36 €	TTC

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds départemental d'investissement (FDI) selon le plan de financement ci-dessus.

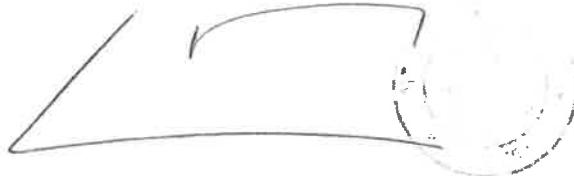
Après avoir, entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus.
- **Sollicite** une aide auprès du Département au titre du FDI,
- **Approuve** le plan de financement comme ci-dessus exposé.

La secrétaire, Sylvie CHERON.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/10/2025  
et de la publication le 23/10/2025  
Fait à ARCISSES, le 22/10/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

